



HAL
open science

De l'usage de la Question Moreno en France

Elisabeth Dupoirier

► **To cite this version:**

Elisabeth Dupoirier. De l'usage de la Question Moreno en France. *Revue internationale de politique comparée*, 2007, 14 (4), pp.531 - 543. 10.3917/ripc.144.0531 . hal-03459274

HAL Id: hal-03459274

<https://sciencespo.hal.science/hal-03459274>

Submitted on 30 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



DE L'USAGE DE LA QUESTION MORENO EN FRANCE

Élisabeth DUPOIRIER

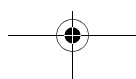
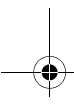
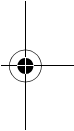
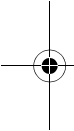
Les outils de sociologie sont façonnés pour mettre à l'épreuve des hypothèses énoncées dans des contextes historiques et politiques précis. Si les meilleurs de ces outils, comme la Question Moreno, deviennent des « standards » réutilisés dans de nombreux protocoles de recherche, sont-ils pour autant « universalisables » ? Leur histoire et leurs propriétés conditionnent leurs usages, ce qui explique en partie qu'en France on utilise peu cette question. Délaissée au profit d'autres indicateurs pour explorer les relations entre identités nationale et régionales, la Question Moreno a servi à suivre les relations entre identité nationale et identité européenne.

La « question Moreno » a été conçue dans le contexte européen des années 1980 où les États-nation de l'Europe de l'Ouest ont dû faire face à une remise en cause des allégeances identitaires dominantes voir exclusives dont ils bénéficiaient. C'est pour rendre compte du réveil des sentiments d'appartenance ethnorégionalistes au sein d'une catégorie spécifique d'État-nations – les États Unions – que la notion « d'identité duale » a été forgée pour explorer les modes d'articulation entre identités territoriales. Elle repose sur plusieurs hypothèses dont certaines se transposent difficilement dans le contexte français.

Les propriétés de la question Moreno et le cas français

La première hypothèse est la possible coexistence d'une dualité de sentiments d'appartenance « nationales » parmi les individus vivant dans des États « plurinationaux » c'est-à-dire formés de plusieurs nations dont certaines, minoritaires, sont historiquement, culturellement ou ethniquement différentes de la nation majoritaire qui a bâti l'État. Le Royaume-Uni ou l'État espagnol relèvent de cette catégorie d'État-nations. Or, en terme de « nation building », la France relève d'une catégorie d'État-nation en tous points différente de celle à laquelle appartiennent les deux pays précédemment évoqués.

Dans le modèle républicain français, le territoire de la nation se confond avec celui de l'État et la supériorité de l'identité nationale sur toute autre





forme d'attachement territorial est considérée comme acquise de longue date. La forme « jacobine » de la République qui a finalement triomphé à la fin du XIX^e siècle a donné à l'État centralisé les moyens d'imposer une conception culturellement homogène et politiquement unitaire de la nation. Cette conception exclue encore aujourd'hui toute hypothèse de domination du sentiment d'appartenance à la nation par un autre attachement territorial. Et si le sentiment d'appartenance à la ville ou au village est parfois mis en avant de manière positive par les tenants de la doctrine jacobine, c'est parce qu'il est réputé avoir contribué à façonner puis entretenir l'adhésion à la nation républicaine¹.

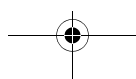
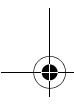
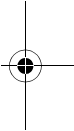
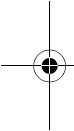
Dans ces conditions, la seconde hypothèse de la question Moreno selon laquelle les individus organisent leur allégeances de manière hiérarchisable soit au bénéfice du niveau stato-national soit en faveur du niveau national-régional, soit enfin vivent les deux allégeances avec la même intensité n'a pas beaucoup de sens dans le cas français. Car le processus de décentralisation et de régionalisation initié dans les années 1980 en France n'a ni l'ambition ni l'ampleur des revendications des périphéries écossaise ou catalane étudiées par Luis Moreno. Les lois de 1982 sont d'inspiration fonctionnelle et non identitaire, portées par des élites politiques qui revendiquent les moyens d'améliorer l'efficacité des politiques publiques dans les territoires périphériques mais sans rechercher prioritairement de soutien populaire à leur démarche. La plupart des 22 régions métropolitaines ne sont que des « formes vides »², territorialement définies sur la base de considérations antérieures d'aménagement économique du territoire national. Seules un petit nombre d'entre elles redonnent visibilité et contenu aux anciennes provinces où certaines élites locales ont préservé de manière plus ou moins précaire des expressions culturelles de l'identité régionale : la Bretagne, l'Alsace et la Corse sont ainsi considérées en France comme des régions « à forte identité »³. Ces circonstances de l'installation des régions dans le paysage politique français expliquent que les nouvelles élites régionales élues au suffrage universel à partir de 1986 n'aient pas cherché à confronter le sentiment d'appartenance régionale supposé naissant des populations à l'adhésion multiséculaire à la communauté nationale. Comme on le verra leur ambition était plus modeste.

La troisième hypothèse sous jacente à la question Moreno est qu'il existe une relation entre la prédominance du sentiment d'appartenance à la région

1. PÉRÈS H., « La République au village », in MARTIN D.-C., (éd.), *Cartes d'identité. Comment dire nous en politique*, Paris, Presses de Sciences Po.

2. DUPOIRIER E., « Les identités régionales », in DUPOIRIER E., (éd.), *Régions la croisée des chemins. Perspectives française set enjeux européens*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.

3. Néanmoins l'article 59 de la loi du 2 mars 1982 donne aux exécutifs régionaux la compétence de « préservation de son (la région) identité dans le respect de l'intégrité de l'autonomie et des attributions des départements et des communes.



et la force du soutien populaire aux revendications d'autonomie régionale défendue par les élites de la périphérie. Là encore le cas français se distingue clairement des cas écossais et espagnols. En France, le processus de régionalisation de type « top down » a été d'entrée de jeu pris en charge à l'échelon régional par les partis nationaux préexistants. Dans aucune région, à l'exception de la Corse, des mouvements se réclamant de la cause régionale n'ont réussi à perturber le jeu du système de partis national pour porter des revendications de nature régionaliste au niveau électoral et institutionnel.

Cet ensemble de décalages entre le cas français et les cas étudiés par Moreno, sert de toile de fond aux bonnes et mauvaises raisons qui font que les chercheurs français se sont engagés dans une voie différente pour suivre les effets de la régionalisation sur les sentiments d'appartenance des Français.

L'évaluation des identités territoriales en France

Les questions relatives à l'identité régionale posées par l'Observatoire Interrégional du Politique (OIP) dans les régions à partir de 1985 expriment les deux préoccupations successives des élites gouvernant les jeunes institutions régionales⁴.

Dans un premier temps, la préoccupation est de mesurer l'attraction identitaire de la région par rapport à celle des départements qui la composent. Il s'agit de confronter l'attachement recueilli par les « jeunes régions » à celui dont bénéficient les vénérables territoires créés par la Révolution française où régnaient bien avant les lois de 1982 les mythiques Préfets représentants plénipotentiaires de l'État central dans ses périphéries. Faire des Français des « Régionalistes » plutôt que des « départementalistes », tel était le défi identitaire qu'avaient décidé de relever les exécutifs régionaux élus pour la première fois en 1986. Avec comme enjeu : trouver un soutien populaire pour résister à la concurrence des départements en tant qu'acteurs de politiques publiques⁵.

Pour suivre l'issue de ce premier défi, la question retenue par l'OIP met en concurrence les sentiments d'appartenance des personnes interrogées à tous les échelons territoriaux qui constituent des lieux de référence identitaire pour les Français. La formulation de la question – « Auquel de ces lieux avez-vous le sentiment d'appartenir avant tout... ? » – suggère une

4. L'OIP est un centre de recherche public créé en partenariat entre le CNRS et Sciences Po d'une part et les Régions françaises d'autre part pour suivre la progression du fait régional dans l'opinion. Il a produit entre 1985 et 2003 des enquêtes annuelles par sondages auprès des populations régionales qui comprenaient à la demande des conseils régionaux un « baromètre de l'identité régionale ».

5. En France, jusqu'à une date récente, les institutions régionales n'avaient aucun pouvoir de tutelle sur les départements et subissaient la concurrence des politiques des départements dans certains domaines.

concurrence totale de l'offre identitaire des territoires proposés dans un ordre de proximité décroissante des lieux de vie : de « la ville ou au village de résidence » à « la France ».

Tableau 1: La place de l'identité régionale dans un univers d'identités territoriales concurrentielles

Question : *Auquel de ces lieux avez vous le sentiment d'appartenir avant tout ?*

	1985	1987	1988	1989	1990	1991	1992	2000
La ville ou le village où vous habitez	38	40	45	40	41	39	41	34
Votre Département	6	7	9	7	9	6	8	9
Votre Région	12	11	12	12	15	12	12	16
La France	39	39	30	36	32	38	35	39
Aucun	3	2	3	4	3	4	3	1
NSP	2	1	1	1		1	1	1
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
N	12541	13959	12006	14773	13510	13505	14136	13400

Source : enquêtes OIP/Conseils régionaux.

Les résultats de la question régulièrement posée entre 1985 et 1992, puis testée de nouveau en 2000 après une longue interruption, appelle plusieurs commentaires. Tout d'abord, si on se réfère à un modèle qui postule la prééminence absolue d'un marqueur identitaire – « *avant tout* » – sur tous les autres (ce qui ne va pas de soi comme on le verra plus loin) deux types de profils se détachent nettement des autres : un profil attendu d'appartenance prioritaire à l'État nation – la France – et un second profil plus méconnu et néanmoins souvent dominant dans la série des résultats des enquêtes régionales de l'OIP : l'attachement prioritaire au « local », à la ville ou village de résidence. Ces deux polarisations se partagent à elles seules entre 75 % et 80 % des allégeances identitaires des Français, sans variations significatives d'une enquête à l'autre.

Mise en concurrence avec ces deux marqueurs forts, l'identité régionale obtient d'entrée de jeu un meilleur résultat que le département en tant que lieu d'identification. Mais cette installation prometteuse n'est pas porteuse de dynamique : les scores obtenus par les régions demeurent stables en terme de rang (3^e rang sur 4) et varient peu en termes de niveaux (entre 11 % et 16 %) sur la période des quinze années considérées.

Il y aurait donc toujours aujourd'hui en France deux profils identitaires dominants. Un profil d'attachement au local dans lequel la ville ou le village de résidence constitue le lieu immuable et prioritaire des allégeances. Ce profil est plus souvent rencontré parmi les personnes de plus de 50 ans, les femmes, les couches populaires. Un second profil identitaire se définit par l'attachement prioritaire à la France. Il est plus fréquent parmi les individus les plus jeunes, les plus diplômés, les plus favorisés du point de vue de leur position économique dans la société. Si cette question hiérarchique a été mise de côté par l'OIP après le renouvellement des premiers conseils régionaux en 1992, c'est parce qu'elle excluait par construction que plusieurs lieux puissent faire l'objet d'allégeances identitaires d'intensités comparables pour un même individu.

Entre 1992 et 2001, l'OIP a exploré un nouveau modèle. Le postulat central est que les attachements d'une même personne à plusieurs territoires ne sont pas incompatibles ni figés dans une hiérarchie définie une fois pour toute. Dans ce nouveau modèle, qui s'appuie sur la notion de « stock identitaire » telle que posée par Henri Tajfel⁶, les individus peuvent déclarer plusieurs sentiments d'attachement et les indicateurs employés doivent d'abord servir à apprécier l'étendue des sentiments d'appartenance aux territoires. C'est ensuite à l'analyse qu'il reviendra d'évaluer comment joue la concurrence identitaire entre les différents territoires pour lesquels l'individu a manifesté de l'attachement.

Pour s'en tenir à l'objectif de Luis Moreno – identifier la hiérarchie des allégeances identitaires à la région et à la nation majoritaire – le modèle OIP utilise deux indicateurs mesurant dans des termes identiques l'intensité de l'attachement des individus à la France et à leur région⁷. Le travail d'analyse des réponses permet d'évaluer et d'ordonner la composition du « stock identitaire » des personnes interrogées. Le calcul d'un coefficient de Pearson mesurant la corrélation entre l'intensité de l'attachement à la France et celui à la région de résidence permet d'établir qu'il existe bien une relation positive et statistiquement significative entre l'intensité des deux attachements territoriaux mais que cette relation n'est pas étroite (Tableau 2). Les coefficients calculés sur la base des résultats obtenus dans des 20 régions lors de chaque enquête culminent à .412 pour l'enquête de 1997 qui a eu lieu dans des circonstances favorables à la manifestation d'un attachement régional : le début de la campagne électorale pour les élections régionales du printemps 1998. La valeur « plancher » en 2001 (.310) correspond à une année sans événement marquant pour la vie politique régionale.

6. TAJFEL H., *Studies in Social Psychology*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981.

7. Les questions posées sont les suivantes : « Diriez-vous que vous êtes très attaché, plutôt attaché, peu attaché ou pas du tout attaché à la France » et « diriez-vous que vous êtes très attaché, plutôt attaché, peu attaché ou pas du tout attaché à votre région ». Dans chaque enquête régionale, le terme « votre région » est remplacé par le nom de la région de résidence.

Tableau 2 : Corrélation entre l'intensité de l'attachement à la France et l'intensité de l'attachement à la région de résidence

Enquêtes régionales	1995	1997	1999	2001
Corrélation de Pierson	.384**	.412**	.307**	.310**

Confortée par la relation observée ci-dessus, la « question Moreno » peut être reconstruite à partir de ces deux indicateurs évaluant séparément l'intensité des attachements à la région et à la France⁸. Le Tableau 3 contient les résultats obtenus.

Tableau 3 : Reconstitution des résultats de la « question Moreno » à partir des échelles d'intensité d'attachement à la France et à la région
Question : « *Pouvez vous me dire si vous êtes très attaché, plutôt attaché, pas très attaché ou pas attaché du tout à la France...et à votre région ?* »

	1995	1997	1999	2001
Exclusivement attaché à la France	3	2.5	3	3
Plus attachés à la France qu'à leur région	21	17	24	22
Autant attaché à la France qu'à leur région	60	62	57	59
Plus attachés à leur région qu'à la France	11	14	12	12
Exclusivement attaché à leur région	1	1	1	1
Sans attachements territoriaux	4	3.5	3	3
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Dans chaque enquête régionale, le mot région est remplacé par le nom de la région de résidence.
Source : enquêtes OIP/Conseils régionaux.

On retiendra prioritairement de ce Tableau concernant 20 régions métropolitaines que le modèle de loin le plus répandu d'attachement territorial est celui qui décrit une égale intensité des attachements à la France et à la région : environ six Français sur dix se déclarent également « très attachés »

8. Pour reconstruire la question Moreno à partir des questions d'attachement relatives à la région et à la France, on a procédé de la manière suivante. Item « Exclusivement Français » : « très » ou « plutôt » attaché à la France et « pas du tout attaché à la région » ou sans réponse. Item « plus Français que régional » : « très » attaché à la France et « plutôt » ou « pas très » attaché à la région ; « plutôt » attaché à la France et « pas très » attaché à la région. Item « autant Français que régional » : « très » attaché à la France et à la Région ; « plutôt » attaché à la France et à la région. Plus régional que français : « très attaché à la région » et « peu ou pas du tout attaché à la France » ou « plutôt attaché à la région » et « pas très attaché à la France » ; Exclusivement régional : « très ou plutôt attaché à la région » et « pas du tout » attaché à la France ou sans réponse à l'attachement à la France ; Sans attachement territoriaux : sans réponse aux deux indicateurs ou « pas très attachés ou pas attachés du tout » ni à la France ni à la région.



aux deux ou également « plutôt attachés » aux deux lors de chaque enquête. Le score varie peu sur la période considérée. Il est aussi tout aussi établi par ces résultats que les modèles d'attachement exclusif au bénéfice de la France comme au bénéfice de la région sont, l'un comme l'autre, ultra minoritaires : au plus 4 % pour l'attachement exclusif à la France, 1 % pour la région.

Restent les configurations qui résultent de hiérarchies dans l'intensité des liens déclarés en faveur des deux territoires. L'attachement dominant à la France est bien comme attendu le plus fréquent. Il rassemble selon les enquêtes entre 19 % et 27 % de la population au lieu de 11 % à 15 % pour l'attachement dominant à la région⁹, Enfin, seule une faible minorité de Français – autour de 3 % – est rétive à l'égard de tout attachement territorial.

La position dominante de la configuration d'égal attachement à la France et à la région se vérifie dans toutes les régions, à la seule exception de l'Île de France. La région capitale se distingue en effet dans toutes les enquêtes par la nette prépondérance de l'attachement exclusif de sa population à la France : 54 % dans l'enquête de 1995 et 55 % dans celle de 2001.

En revanche, dans les régions périphériques à forte identité que sont l'Alsace, la Bretagne et la Corse, le sentiment d'égal attachement à la France et à la région demeure majoritaire comme ailleurs. Il est même encore plus fréquent en Alsace et en Bretagne qu'en moyenne des régions. La particularité de ces régions est cependant bien comme attendu l'existence de fortes minorités pour qui l'attachement à la région l'emporte sur l'attachement national : 18 % en Alsace ; 24,5 % en Bretagne¹⁰ ; 36,5 % en Corse au lieu de 13 % en moyenne des autres régions (tableau 4).

À leur manière, ces résultats confortent le bien-fondé du concept d'identité duale forgé par Luis Moreno qui en France s'applique aussi bien aux régions à forte identité qu'aux autres régions. La spécificité française par rapport aux cas écossais et gallois est que la configuration d'égale intensité des deux attachements territoriaux est toujours nettement majoritaire en France alors qu'en Écosse dans les années 1990 précédant le référendum sur la dévolution de 1979 entre 27 % et 33 % seulement des Écossais se déclaraient à la fois Écossais et Britannique tandis que environ 50 % survalorisaient déjà leur identité écossaise par rapport à leur identité britannique¹¹.

9. Abstraction faite de la mesure de 1997 dont on a noté plus haut qu'elle s'est déroulée dans un contexte très favorable au sentiment régional.

10. On peut noter que les résultats obtenus en Bretagne selon la méthode OIP et par la question Moreno sont très semblables. Voir pour la comparaison l'article de A Cole dans ce numéro.

11. Voir BOND R. and ROSIE M., « National Identities in Post-Devolution Scotland », in *Institute of Governance*, Online Articles, June 2002, p. 3. Les enquêtes postérieures à l'entrée en vigueur de la dévolution montrent que la distribution des allégeances identitaires au fil du temps est de plus en plus favorable au sentiment d'appartenance exclusif à l'Écosse qui a pratiquement doublé d'importance dans la population entre 1992 (19 %) et 2000 (37 %).

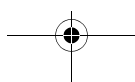
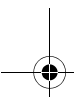
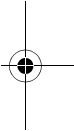
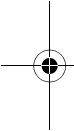


Tableau 4 : Attachements territoriaux dans les régions
« à forte identité » - (Enquête OIP 2001).

Question : « *Pouvez vous me dire si vous êtes très attaché, plutôt attaché, pas très attaché ou pas attaché du tout à la France... et à votre région ?* »

	Alsace	Bretagne	Corse	Ensemble des 20 régions
Exclusivement attaché à la France	2	1	1	3
Plus attachés à la France qu'à leur région	14	10.5	7.5	22
Autant attaché à la France qu'à leur région	63	62	54	59
Plus attachés à leur région qu'à la France	17	22.5	32	12
Exclusivement attaché à leur région	1	2	4.5	1
Sans attachements territoriaux	3	2	1	3
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : enquêtes OIP/Conseils régionaux 2001.

On pourra toujours regretter que la frilosité politique des élus régionaux en France n'ait pas permis d'observer la répartition des allégeances identitaires des Français selon le protocole exact de la Question Moreno¹². Mais il est fort à parier que cette répartition aurait confirmé la position dominante de cette expression « d'identité duale » qui illustre un modèle additif plutôt que concurrentiel des sentiments d'appartenance. Modèle que l'on trouve aussi lorsque l'on explore les relations entre l'attachement à la France et celui à la ville ou au village de résidence¹³.

Il est temps maintenant de discuter la dernière hypothèse de Luis Moreno à savoir l'effet mobilisateur du sentiment d'appartenance régionale lorsqu'il surpasse en intensité le sentiment d'appartenance stato national. Le cas français ne valide pas l'hypothèse. Selon les coefficients de corrélation (V. de Cramer) calculés pour rendre compte des relations entre des indicateurs classiques de mobilisation politique et la Question Moreno

12. Les représentants des exécutifs régionaux – qui appartiennent tous aux grands partis de gouvernement de gauche ou de droite – n'ont jamais accepté que l'OIP pose cette question par hantise d'un éventuel déclin de la réponse « politiquement correct » qui veut que l'appartenance à la nation transcende toutes les autres appartenances territoriales.

13. Dans l'enquête OIP de 1995 déjà citée dans le Tableau 2 les résultats de la combinaison des attachements à la France et à la commune de résidence s'établissent comme suit : attaché « exclusivement à la France » : 12 % ; « Plus à la France qu'à la ville ou au village » : 22 % ; « Autant à la France et à la ville ou au village » : 50 %.

appliquée à l'attachement aux territoires national et régional, ces relations sont quasi inexistantes. Pas plus qu'il n'existe de relations sérieuses entre le sentiment d'intégration sociale et le degré d'attachement à la région comparé à celui manifesté en faveur de la France.

Tableau 5 : Sentiments d'intégration politique et sociale et type d'attachements territoriaux

	V de Cramer avec l'attachement à la France et à la Région
Intérêt pour la politique	.07
Inscription sur les listes électorales	.08
Sentiment d'intégration au sein de la société	.08
Attitude à l'égard de l'avenir du processus de décentralisation	.05

Source : enquête OIP/Conseils régionaux de 1995.

Autrement dit les sentiments d'appartenance à la région comme à la France mesurés en termes d'attachements ne se révèlent pas des facteurs de mobilisation politique.

Identité nationale et identité européenne

Depuis le milieu des années 1990 la Question Moreno a été posée à 4 reprises dans des enquêtes suivant de près des élections présidentielle et/ou législative propres à raviver l'affrontement entre diverses sensibilités du sentiment national^{14, 15}. Le mode de mise en concurrence des identités nationale et européenne au moyen de cette question convient bien au test de l'argumentaire des formations eurosceptiques voir europhobes qui défendent l'exclusivité du sentiment national par rapport à toute autre éventualité d'allégeance territoriale ou communautaire : l'item « seulement Français » lorsqu'il est choisi parmi des possibilités de réponses proposant une gamme étendue de relations entre sentiment national et sentiment européen peut rassembler les individus qui forment le « noyau dur » d'un nationalisme à fondement idéologique – le souverainisme – plaçant l'attachement à la nation au dessus de tout.

14. 3 enquêtes du CEVIPOF – post présidentielle de 1995 ; enquête post législative de 1997 ; panel électoral français de 2002 – et une enquêtes SOFRES de novembre 2007.

15. Pour une autre approche de l'étude de l'articulation ente identité nationale et identité européenne voir DUSCHENE S. FROGNIER A.-P., « Sur les dynamiques sociologiques et politiques de l'identification à l'Europe », *Revue Française de Science Politique*, vol. 52, n°4, août 2002.

Le Tableau 6 consigne les résultats obtenus à cette question lors des 4 enquêtes. En 1995, la question posée prévoyait 6 éventualités de réponses décrivant un large éventail de relations – ou d’absence de relations – entre sentiments national et européen¹⁶. Seuls 3 % des Français avaient choisi une possibilité de réponse qui affichait la prédominance du sentiment européen (2 %) ou son exclusivité (1 %), 2 % se déclarant « ni Français ni Européen » et 1 % ne répondant pas. Au total 6 % des réponses – regroupées dans la catégorie « Autres réponses » – ne placent pas en position exclusive, dominante ou au moins égalitaire le sentiment national par rapport au sentiment européen¹⁷.

Les résultats de la série des 4 mesures indiquent que deux réalignements d’opinions se sont produits durant les dix dernières années. Le premier a eu lieu entre les enquêtes de 1995 et 1997¹⁸ – et a été confirmé par l’enquête de 2002. Dans un contexte post-Maastricht d’alignement des positions du PS et des partis de la droite de gouvernement sur une position de défense de la construction politique de l’Europe, ce premier réalignement consiste principalement en une concentration de la distribution des opinions sur deux réponses qui proposent une cohabitation des sentiments européen et national : dans une configuration égalitaire – « autant Européen que Français », ou dans une configuration hiérarchique où prédomine le sentiment national « plus Français qu’Européen ». Ces deux réponses qui totalisent 74 % des choix en 1997 et encore 72 % en 2002 laissent loin derrière ceux qui se sentent « seulement Français » et représentent à peine plus du quart des personnes interrogées. Les résultats de la question reposée à l’automne 2007 – dans un contexte remodelé par le rejet du projet de traité constitutionnel européen en 2005¹⁹ – suggèrent un second réalignement des opinions. Celui-ci se caractérise par le retour d’une situation de profonde division des Français sur 3 positions de poids à peu près équivalents entre ceux qui rejettent tout sentiment européen (30 %), ceux qui se sentent « plus Français qu’Européen » (32 %) et ceux qui se déclarent « autant Européen que Français » (33 %). La distribution des opinions est très proche de celle observée en 1995 lorsque à peine les deux tiers des Français (65 %) s’accommodaient d’une cohabi-

16. Au total 6 items « seulement Français », « plus Français qu’Européen », « autant Européen que Français », « plus Européen que Français », « seulement Européen », « ni Français ni Européen ».

17. Si bien que dans les enquêtes postérieures la question a été « simplifiée » en demandant à l’enquêteur de rassembler dans une catégorie « autres réponses » toutes celles qui ne correspondaient pas à « l’offre identitaire » réduite aux 3 principaux items : « seulement Français », « plus Français qu’Européen », « Autant Européen que Français ».

18. On ne peut pas exclure que la simplification de la question en 1997 ait joué un rôle dans le réajustement de la distribution des opinions...

19. Voir DUPOIRIER E., « Le référendum de ratification du traité constitutionnel européen en France : l’impact de la question nationale sur la question sociale », *Annales d’Études européennes de l’Université de Louvain-la-Neuve*, « L’Union européenne : dynamiques d’union politique, de légitimation et d’identité dans le contexte constitutionnel », Bruxelles, Bruylant, vol. 8, 2005-2006, pp. 173-186.

tation des sentiments national et européen, au lieu des trois quarts durant la séquence 1997-2002. Aujourd'hui, les électors des grands partis de gouvernement sont moins européens qu'ils ne l'étaient il y a douze ans : 50 % des électeurs de Lionel Jospin et encore 36 % d'électeurs de Jacques Chirac se déclaraient « autant Européen que Français » en 1995 au lieu de 43 % de ceux de Ségolène Royal et 31 % de ceux de Nicolas Sarkozy en 2007. Les électeurs de l'actuel président de la République sont plus nombreux à se déclarer « plus Français qu'Européen » (33 %) et surtout « seulement Français » (34 %) qu'également Européen et Français, conséquences du ralliement à la majorité présidentielle de la droite nationale précédemment fixée par le Front national.

Tableau 6 : Les sentiments d'appartenance nationale et européenne testés par la Question Moreno

<i>Vous personnellement vous sentez vous...</i>	1995	1997	2002	2007
Seulement Français	29	25	26	30
Plus Français qu'Européen	29	35	36	32
Autant Européen que Français	36	39	36	33
Autres réponses	5.5	0.5	2	4
Ne sait pas (NSP)	0.5	0.5	-	1
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : enquêtes du CEVIPOF/TNS Sofres 1995 à 2002 ; enquête TNS Sofres 2007.

Les enquêtes de l'eurobaromètre proposent une autre série de mesures dans des conditions elles aussi partiellement différentes de celles de la Question Moreno classique (Tableau 7). Le texte de la question invite la personne interrogée à adopter une posture de projection dans l'avenir – « Dans un avenir proche, vous voyez vous comme. » et les propositions de réponse ne permettent plus de distinguer les modes d'articulation égalitaire ou hiérarchique des sentiments d'appartenance à la France et à l'Europe. Ceux ci sont confondus dans la réponse « Français et Européen » qui domine les choix en 2003 comme en 2007. Si on se risque malgré tout à une comparaison des résultats avec ceux des enquêtes françaises, on trouve confirmation de l'importance récente reprise par la réponse « Français seulement » : 34 % des choix dès 2003. Mais selon ces enquêtes de l'eurobaromètre, il n'y aurait pas eu de progression dans l'opinion du sentiment national exacerbé postérieurement au référendum de 2005.

Tableau 7 : Les sentiments à la France et à l'Europe dans les enquêtes de l'eurobaromètre

<i>Dans un avenir proche, Vous voyez vous comme...</i>	EB59 Fev. 2003	EB67.1 Fev 2007	Evolution 2003-2007
Français seulement	34	32	-2
Français et Européen	49	51	+2
Européen et Français	9	10	+1
Européen seulement	6	6	-
NSP	2	1	-1
Total	100 %	100 %	

Source : Eurobaromètres 59 et 67.1, rapports français.

Pour terminer sur une notation plus méthodologique, on peut comparer les résultats de la Question Moreno posée dans les enquêtes du CEVIPOF à ceux obtenus en construisant *a posteriori* la distribution des réponses à cette question à partir des deux questions identiques de l'OIP concernant les attachements à la France et à l'Europe. L'expérience peut être tentée deux fois : en 1995 et en 2001 (enquête OIP)/2002 (enquête CEVIPOF). Les résultats sont consignés dans le Tableau 8.

Tableau 8 : Comparaison de deux méthodes de mises en concurrence des sentiments d'appartenance nationale et européenne

<i>Vous personnellement vous sentez-vous...</i>	CEVIPOF 1995	OIP* 1995	<i>Ecart CEVIPOF OIP</i>	CEVIPOF 2002	OIP* 2001	<i>Ecart OIP/ CEVIPOF</i>
Seulement Français	29	27	+2	26	24	+2
Plus Français qu'Européen	29	39	-10	36	39	-3
Autant Européen que Français	36	25	+11	36	28	+8
Autres réponses	6	9	-3	2	9	-7
total	100 %	100 %		100 %	100 %	

* Pour la reconstruction des réponses « Moreno » à partir des questions OIP, voir la note 7 p. 6.

Ces résultats font apparaître des différences importantes dans la distribution des opinions selon les méthodes OIP ou CEVIPOF. De tous les choix possibles, celui qui est le moins sensible à la méthode de mesure est le sentiment

d'appartenance exclusive à la nation : les variations de niveau de la réponse « Seulement Français » ne sont que de 2 points à la hausse dans les enquêtes OIP lors de chacune des expériences. En revanche, les évaluations des autres choix varient assez fortement et toujours dans le même sens.

La formulation du CEVIPOF conforme à la Question Moreno a tendance à amplifier le choix en faveur d'une cohabitation égalitaire des sentiments d'appartenance nationale et européenne : la réponse « Autant Européen que Français » recueille un score supérieur de 10 points à celui obtenu avec la méthode OIP en 1995 et l'emporte nettement sur le score de la réponse « Plus Français qu'Européen » (36 % au lieu de 29 %). L'expérience reproduite en 2001/2002 confirme les deux observations précédentes : le choix en faveur de la cohabitation égalitaire des sentiments européens et français est dominante dans l'enquête CEVIPOF et supérieure de 8 points au score obtenu avec la méthode OIP. On note enfin qu'avec la méthode CEVIPOF, les choix en faveur des « autres réponses » sont très peu nombreux et en recul entre les deux enquêtes alors que lorsqu'ils sont reconstruits *a posteriori* par la méthode OIP ils s'établissent d'emblée puis se stabilisent à un niveau plus élevé de 9 %²⁰.

Pour conclure, on peut relever que les résultats obtenus par la méthode OIP dès 1995 et confirmés en 2001 faisaient apparaître un segment dominant dans l'opinion publique française – stabilisé au tour de 39 % – qui sans refuser son appartenance européenne la considérait néanmoins comme secondaire par rapport à son appartenance nationale. Ces résultats annonçaient-ils déjà le refus des Français de s'engager plus avant dans l'intégration européenne qui sera majoritaire lors du referendum de 2005 ? En se gardant des facilités de l'analyse rétrospective, on retiendra néanmoins qu'en matière d'étude de l'opinion, les propriétés des outils de recueil des attitudes et opinions ont leur importance et qu'une fois de plus l'analyse comparée joue un rôle irremplaçable pour en peser les effets.

20. Pour la comparaison des enquêtes de 1995, on peut explorer plus finement les divergences de niveaux des « autres réponses » entre l'enquête CEVIPOF et celle de l'OIP. Cette dernière se distingue surtout par une appréciation à la hausse des personnes sans opinion : 3,5 % au lieu de 1 % dans l'enquête CEVIPOF. Pour les autres possibilités de réponses, la hiérarchie des niveaux n'est pas remise en cause. Par ordre d'importance (toute relative...) l'item « plus Européen que Français » arrive en tête dans les deux enquêtes mais recueille 3,5 % des réponses par la méthode OIP au lieu de seulement 2 % dans l'enquête CEVIPOF ; « ni Français ni Européen » arrive au second rang mais minoré par la méthode OIP par rapport au résultat CEVIPOF : 1,5 % au lieu de 2 % ; enfin selon les deux méthodes de calculs, la réponse « seulement Européen » est la moins répandue de toutes : 1 % pour le CEVIPOF, 0,5 % pour l'OIP.

	Enquête CEVIPOF 1995	Enquête OIP 1995
« plus Européen que Français »	2 %	3,5 %
« seulement Européen »	1 %	0,5 %
« ni Français ni Européen »	2 %	1,5 %
Sans opinion	1 %	3,5 %
Total partiel « autres opinion »	6 %	9 %